

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 31

Artikel: La fête des vigneronns
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178120>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an : 4 fr. — Six mois : 2 fr. — Trois : 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; au Cabinet de lecture, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La Fête des Vignerons.

Le moment approche où cette belle et grande fête sera célébrée. Des préparatifs coûteux et considérables animent et préoccupent depuis plusieurs mois la population veveysanne, qui paraît y mettre un zèle et un dévouement complets.

Dans les autres villes du canton et même dans celles des cantons voisins, on se prépare déjà pour aller visiter Vevey les 26 et 27 juillet; on cherche à se procurer des moyens de transport plus agréables que le chemin de fer, qui sera probablement envahi par une foule immense. A Lausanne, par exemple, presque toutes les voitures et les omnibus de louage sont déjà demandés. Nous connaissons des familles qui se sont réunies pour louer de grands omnibus, résolues à prendre avec elles vivres et liquides et à faire de ces véhicules leur domicile pour le jour et la nuit, à l'exemple des saltimbanques ambulants. Il est à présumer, en effet, qu'à Vevey, visité ces jours-là par 30 ou 40 mille curieux, il y aura certaines difficultés à se faire servir dans les hôtels. On peut supposer, sans exagération, qu'il se cuira, la veille, à Lausanne, plus de 3000 saucissons destinés au voyage.

Des trains de plaisir partant de Vienne, de Paris, de Berlin et d'autres villes nous amèneront de nombreux étrangers, avides de voir une fête unique en son genre.

Les trois estrades élevées sur la place du Marché sont immenses; elles dérobent complètement à la vue le lac, le château Couvreu, et ne laissent apercevoir que les sommets des Alpes, pour couronner le magnifique tableau que présenteront ces constructions élégamment ornées et chargées de 12,000 spectateurs.

Le 26 juillet, une première parade aura lieu à six heures du matin. Trois arcs de triomphe donneront entrée dans l'enceinte formée au pied des estrades : la porte du Printemps ou de Palès, celle de l'Été ou de Cérès et celle de l'Automne ou de Bacchus. — Un coup de canon donnera le signal de l'entrée. Les musiques joueront la marche triom-

phale, et à ce moment tous les corps débouchant par les trois portes, les chars allégoriques apparaîtront sous les trois arcs de triomphe; puis le corps des Suisses entonnera le chant d'invocation à la patrie et à la liberté. Ce sera un moment solennel.

Après la cérémonie du couronnement, chaque troupe exécutera les chants et les danses et le cortège parcourra les différentes rues de la ville. Les estrades seront ensuite évacuées, afin de faire place à d'autres spectateurs pour la seconde parade qui aura lieu quelques heures plus tard.

On nous dit que les prix des places seront fixés à 40, 20, 10 et 5 francs pour la première représentation, et 20, 10, 5 et 3 francs pour la seconde. — On compte que les estrades rapporteront 103,000 fr. le premier jour.

Voici, en résumé, quelle sera la composition du cortège, dans l'ordre de la marche :

I^{re} DIVISION.

Troupe d'honneur. — Abbé. — Conseils et adjoints. — Vignerons couronnés, etc.

II^e DIVISION.

Troupe du Printemps ou de Palès. — Corps de musique. — Porteurs d'attributs. — Grand prêtre. — Enfants du printemps. — Déesse Palès sur le char du printemps traîné par deux bœufs blancs. — Jardiniers et jardinières. — Bergers et bergères. — Faneurs et faneuses. — Bouviers; cornets des Alpes; ustensiles de chalet, etc.

III^e DIVISION.

Troupe de l'Été ou de Cérès. — Corps de musique. — Porteurs d'attributs. — Grand prêtre. — Enfants porteurs de ruches d'abeilles. — Déesse Cérès sur le char de l'Été traîné par deux bœufs rouges. — Moissonneurs et moissonneuses portant des épis, des faucilles et des javelles. — Char de blé. — Glaneurs; batteurs; vanneurs. — Charrue à deux chevaux. — Bêcheurs; bêcheuses; semeurs. — Char de meunier, etc.

IV^e DIVISION.

Troupe de l'Automne ou de Bacchus. — Corps de musique. — Porteurs d'attributs. — Deux boucs

avec quatre faunes. — Grand prêtre. — Satyres porteurs de massues. — Bacchus sur le char de l'Automne traîné par quatre chevaux blancs. — Quatre nègres conduisant les chevaux. — Bacchantes. — Silène sur son âne. — Nègres.

Vignerons du Printemps. — Musique. — Vignerons avec le fossoir ; vigneron avec le rablet ; effeuilleuses. — Remouleurs.

Vignerons d'Automne. — Vignerons portant la grappe de Canaan ; porteurs de fruits et d'attributs. — Vendangeurs ; vendangeuses. — Bossette. — Char des tonneliers. — Pressoir. — Porteur de houx.

V^e DIVISION.

Troupe de l'Hiver ou de la Noce. — Fanfare. — Chasseurs avec attributs de chasse — Musique de la noce. — Corbeille de noce portée par quatre jeunes filles. — Gens de la noce. — Char du trousseau.

VI^e DIVISION.

Corps des Suisses. — FIFRES et tambours. — Corps de musique. — Deux cents Suisses. — Officiers, sous-officiers, soldats.

Nous n'avons indiqué que les principaux personnages du cortège, qui sera composé de 1200 figurants.

La fête des Vignerons n'a pas toujours eu les proportions et le luxe qui seront donnés à celle de 1865. Cette fête se célébrait, au contraire, dans son origine, avec une grande simplicité. Ce ne fut d'abord qu'une procession de vigneron qui portaient les instruments de leur travail, en chantant en patois des chansons plus ou moins grivoises en l'honneur de Bacchus porté sur un tonneau ; une musique rustique était en tête, puis venait ensuite, couronnés de pampres, les deux vigneron qui s'étaient le plus distingués dans la culture de la vigne. Le chef de la société, avait un costume d'abbé, et de nombreux enfants portaient les attributs de la vendange.

On célébrait autrefois, à Lausanne, une fête à peu près semblable, en l'honneur de Bacchus. Des jeunes gens se promenaient dans la ville et portaient ce dieu en triomphe sur un tonneau plein de vin ; ils buvaient à chaque station et brisaient ensuite, avec de certaines cérémonies, le tonneau qu'ils avaient vidé. Mais comme ils commettaient souvent des désordres, l'état de Berne abolit cette procession en 1544.

La fête de Vevey s'embellit au contraire à chaque période ; consacrée d'abord aux vigneron, elle le fut ensuite aux autres cultivateurs et prit le nom de *Fête de l'agriculture*. Chacune des trois branches de l'agriculture fut symbolisée par la saison de leurs récoltes. Les saisons furent représentées sous les figures des trois divinités païennes de l'agriculture : *Palès*, dans la troupe du Printemps ou de la culture des prés ; *Cérès*, dans la troupe de l'Été ou de la culture des champs ; *Bacchus*, dans la troupe de

l'Automne ou de la culture de la vigne. *L'Hiver*, conséquence et suite des autres saisons, représenta les joies et les travaux du village.

On n'a jamais pu remonter exactement à l'origine de cette fête ; l'incendie qui détruisit, en 1688, la plus grande partie de la ville de Vevey, consuma les archives de la Confrérie des vigneron, à l'exception d'un manuel datant de 1647 et d'une coupe de Bacchus de 1618. Cependant on pourrait prendre pour point de départ, la date de 1141, époque à laquelle les moines du couvent de Haut-Crêt, qui, les premiers plantèrent la vigne sur les collines de Lavaux à l'endroit appelé le Désaley. On sait que dans le moyen-âge, les corporations religieuses contribuèrent puissamment au progrès de l'agriculture ; delà les dénominations de *confrérie*, *abbaye*, *abbé*, etc., qui se sont conservées jusqu'à nos jours. Les religieux de Haut-Crêt avaient coutume d'encourager les vigneron, en récompensant ceux d'entr'eux qui avaient le mieux réussi dans leurs travaux. Ils les réunissaient à Vevey, à l'époque des vendanges, et une procession se faisait dans la ville au bruit des chants sacrés et profanes, la plupart dans le patois du pays ; puis la fête se terminait par un repas frugal où figurait en première ligne, la *soupe aux fèves*, laquelle a été encore le premier mets offert au banquet des dernières fêtes.

Un Veveysan vient de nous raconter qu'on a trouvé dernièrement, en faisant une réparation dans le clocher de l'hôtel de ville de Vevey, un ancien parchemin concernant la confrérie des Vignerons. D'après ce document qui date de l'an 1500, on voit que, déjà à cette époque, une commission était chargée d'inspecter les vignes et que, dans celles qui étaient mal cultivées, on plantait une espèce de drapeau qui y restait toute l'année pour les signaler aux regards des passants. Si ce drapeau était planté deux années de suite dans la même vigne, le propriétaire était chassé de la Confrérie. L. M.

Voici un document remarquable et certainement peu connu ; c'est le premier acte de l'indépendance du Pays-de-Vaud, en 1798. On remarque combien cette proclamation, révolutionnaire pour l'époque où elle a été lancée, est calme, digne, *religieuse* surtout, et exempte de ces grandes phrases au moyen desquelles on éblouit trop souvent le peuple aux moments de tourmente politique :

LIBERTÉ,

ÉGALITÉ.

L'ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS PROVISOIRES DU PAYS-DE-VAUD siégeant à LAUSANNE, cédant à un mouvement spontané, & voulant confirmer plus solennellement sa volonté, déjà prononcée depuis longtemps, a proclamé avec enthousiasme l'INDÉPENDANCE du PEUPLE VAUDOIS. — Ensuite, Elle a décrété unanimement ce qui suit :

La Constitution qui nous a été communiquée par